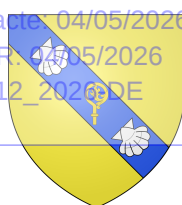


Date de transmission de l'acte : 04/05/2026

Date de réception de l'AR : 04/05/2026

062-216208694-DE_012_2026-DE

AGEDI



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE_012_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Monsieur Michaël AUDEGOND, Madame Colette NOURRY, Monsieur Gautier MOERMAN, Monsieur Henri MACE, Madame Martine CAPPON, Monsieur Luc PAUWELS, Monsieur Didier LETERME, Madame Marie-José GUILBERT, Madame Dominique DENEUVILLE, Madame Loetitia REZENTHEL, Monsieur Rémi CHOQUET, Monsieur Francis DESVIGNES, Madame Anne HUDELLE, Monsieur Francis DALONGEVILLE

Représentés : Madame Gaëtane DELATTRE représentée par Madame Dominique DENEUVILLE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gautier MOERMAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Présentation et validation des listes de non-valeur

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante :

L'admission en non-valeur est une autorisation donnée au Comptable de solder, par une opération d'ordre, une créance lorsque celle-ci est devenue irrécouvrable.

Cette opération décharge le Comptable de sa responsabilité mais ne libère pas le redevable qui reste tenu des sommes mises à sa charge.

Cette liste correspond aux titres émis qui n'ont pas fait l'objet d'un règlement malgré les actes contentieux infructueux et poursuites exercées par le Service de Gestion Comptable d'Arras.

Il est donc proposé de délibérer pour valider la liste de non-valeur établie pour un montant global de 66.50€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la liste de non-valeur établie pour un montant global de 66.50€.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Monsieur Michaël AUDEGOND

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

FC2 NP208694-DE_012_2026-DE

A G E D I